



## Pourquoi une étude de sol ?

L'étude de sol pour l'assainissement individuel est obligatoire pour les projets de construction, de réhabilitation, de rénovation et d'extension sur les terrains non desservis par le tout à l'égout.

Elle permet de mettre en place un système d'assainissement adapté à vos besoins, à votre terrain et aux normes réglementaires; elle est la garantie du bon fonctionnement de votre assainissement autonome.

Cette étude doit être fournie au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de votre commune avant tous travaux relatifs à l'assainissement.

Dans un délai de quelques jours suite à votre accord par rapport à notre proposition, nous nous déplaçons sur site



# bedar

i n g é n i e r i e

## Les principales étapes de l'étude :

### Prestations de terrain

Les caractéristiques de votre projet (présence de puits, nombre de pièces principales,....).

Analyse du site (topographie, réseau hydrographique,....).

Analyse pédologique réalisée à partir de sondages de sol à la tarière manuelle, éventuellement complétée par un test de perméabilité.



### Études de filière

Détermination de l'aptitude des sols à l'assainissement.

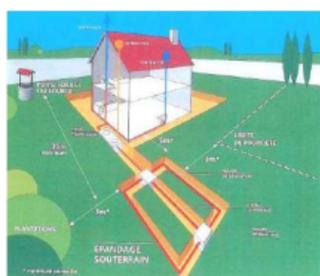
Proposition de filière conforme à la réglementation en vigueur.

Dimensionnement de la filière.

Réalisation du schéma d'ensemble du système d'assainissement.

### Rapport

Rendu du dossier d'étude papier relié et un exemplaire numérique au format PDF, comprenant une notice technique sur la filière de traitement retenue (synthèse de l'étude de terrain, schéma d'implantation,



**Nous contacter pour un devis gratuit**

106 Bd de Laval – 35500 VITRE

Tel. : 02 99 75 28 17

Mail : [environnement@bedar.fr](mailto:environnement@bedar.fr)

Site : [www.bedar.fr](http://www.bedar.fr)